



Aujourd’hui le 29 octobre, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 103 844 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 1 030 cas), 509 personnes sont hospitalisées (baisse de 17), dont 78 personnes sont aux soins intensifs. 25 nouveaux décès s’ajoutent, pour un total de 6 214 décès. De ces 25 décès, 8 sont survenus dans les 24 dernières heures, 14 sont survenus entre le 22 et le 27 octobre, 1 est survenu avant le 22 octobre et 2 autres sont survenus à une date inconnue. Les prélèvements réalisés le 27 octobre s’élèvent à 27 370, pour un total de 3 052 900.

Tableau synthèse de l’évolution des données¹

Date	Cas confirmés	Décès ²	Hospitalisations	Hospitalisations aux soins intensifs	Prélèvements réalisés
22 octobre	905	16	540 (-13)	99 (-2)	26 542
23 octobre	1 009	12	549 (+9)	93 (-6)	25 378
24 octobre	879	16	551 (+2)	97 (+4)	19 549
25 octobre	808	13	543 (-8)	93 (-4)	18 985
26 octobre	963	14	527 (-16)	91 (-2)	20 667
27 octobre	929	16	526 (-1)	89 (-2)	27 370
28 octobre	1 030	8	509 (-17)	78 (-11)	ND

¹ Prendre note que la majorité des données sont présentées en fonction de leur jour de saisie. Elles sont extraites à 16 h à la date indiquée et couvrent les 24 heures précédentes. Toutefois, la disponibilité des données sur les prélèvements comporte un délai de 24 heures supplémentaires et celles-ci correspondent au nombre de prélèvements réalisés à la date indiquée.

² Il est à noter également que les données antérieures à celles des 24 dernières heures présentées dans la colonne des décès ont été ajustées en fonction des dates réelles de décès, ce qui explique la variation de certaines données par rapport à celles présentées dans les précédents communiqués. Le bilan quotidien des décès est influencé par le temps requis pour la déclaration de décès par le médecin, la période nécessaire pour mener l’enquête attestant que le décès est bien attribuable à la COVID-19 et la saisie au système.

ÉTAT DE LA SITUATION DE LA PANDÉMIE AU QUÉBEC

Lors d’un point de presse tenu à 13 h, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, et du directeur national de la santé publique, D^r Horacio Arruda, a fait le point sur la situation de la pandémie au Québec.

D'entrée de jeu, le premier ministre a invité les Québécois à porter le coquelicot jusqu'au 11 novembre en commémoration de l'armistice et de profiter de cette période pour remettre en perspective les sacrifices demandés actuellement à la population avec ceux demandés aux générations précédentes pour protéger la démocratie et nos droits.

Le premier ministre a indiqué que la situation demeure stable, avec un plateau à 1 000 cas par jour. Il a indiqué que bien que ce nombre soit élevé, la situation est maîtrisée comparativement à d'autres états dans le monde où la situation se détériore. Il a donné l'exemple de la France où un reconfinement sera imposé à nouveau.

Il a dit comprendre le mécontentement de plusieurs propriétaires de restaurants et de gyms, et a reconnu leurs efforts pour se conformer aux exigences de la santé publique. Il a toutefois rappelé la gravité de la situation, justifiant la nécessité d'imposer des mesures et restrictions afin de réduire les contacts et les risques de contacts et ainsi protéger le réseau de la santé.

Il a rappelé que tous les Québécois sont liés et doivent s'entraider et travailler ensemble pour s'en sortir.

Questionné sur l'attaque informatique contre le réseau de la santé à Montréal, le ministre de la Santé a indiqué que cette situation dépasse les frontières du Québec et que la priorité est de protéger les données. Conséquemment, certains serveurs informatiques ont été fermés et des rendez-vous pourraient être reportés.

MISE À JOUR DES PALIERS D'ALERTE RÉGIONALES

Le ministre de la Santé et des Services sociaux a annoncé hier que la Santé publique fait passer les MRC de Montcalm et de Matawinie au palier d'alerte maximale, ce qui signifie que l'ensemble de la région de Lanaudière est maintenant au palier rouge. Les MRC de Joliette, de l'Assomption, de D'Autray et des Moulins étaient déjà au palier rouge.

Les mesures associées à ce changement de zones, comme la fermeture des bars et des restaurants, entreront en vigueur le samedi 31 octobre, dès 00 h 01, soit dans la nuit du 30 au 31 octobre. Celles concernant le milieu scolaire et sportif entreront en vigueur dès le lundi 2 novembre.

Rappelons qu'il a été annoncé le 26 octobre que les efforts particuliers afin de contenir la propagation du virus, notamment en limitant ses contacts, doivent se poursuivre pendant quatre semaines supplémentaires dans les zones rouges, soit jusqu'au 23 novembre. Toutefois, certains assouplissements pourraient être annoncés dans deux semaines pour les régions où la tendance à la baisse se poursuivra.

Les mesures applicables pour les zones rouges sont en ligne [ICI](#).

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

PROJET DE LOI MODIFIANT LA *LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL*

La ministre de la Culture et des Communications a déposé aujourd'hui à l'Assemblée nationale le projet de loi numéro 69, qui vise à modifier la *Loi sur le patrimoine culturel* et d'autres dispositions législatives liées à la protection du patrimoine bâti.

Les modifications proposées permettraient notamment :

- De doter les MRC et les municipalités de certains pouvoirs en matière de patrimoine culturel et de leur imposer certaines obligations, notamment celle de tenir des inventaires;
- De favoriser l'acceptabilité sociale des projets et ainsi de mobiliser l'ensemble des citoyens à l'égard du patrimoine bâti;
- de rendre publics la grille d'évaluation et les critères de prise de décisions, pour faciliter la prévisibilité de celles-ci par les citoyens;
- De rendre les décisions du Ministère plus transparentes et plus équitables, en donnant aux citoyens la possibilité d'en faire appel;
- D'accélérer le traitement des demandes de statuts et d'autorisations déposées par les citoyens et les propriétaires de biens patrimoniaux et de rendre des décisions dans des délais raisonnables.

Le projet de loi et les modifications législatives proposées constituent également une réponse aux constats soulevés sur la gestion du patrimoine immobilier dans le rapport du Vérificateur général du Québec déposé en juin dernier. À la lumière de ces constats et de ceux énoncés dans les rapports Arpin (2000) et Corbo-Courchesne (2016), le gouvernement du Québec considère qu'il est plus que temps d'agir.

Le communiqué de la ministre est disponible [ICI](#).

Le communiqué présentant la réaction de la FQM est disponible [ICI](#).

SITUATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les documents qui suivent présentent, à titre indicatif, un portrait global de la situation dans les centres de services scolaires ou commissions scolaires et les établissements scolaires concernant la COVID-19 en date du 28 octobre 16 h.

Pour consulter les faits saillants, cliquez [ICI](#).

Pour consulter la liste des écoles, cliquez [ICI](#).

LANCEMENT DE L'APPEL DE PROJETS POUR SOUTENIR DES INITIATIVES LOCALES DE VITALISATION – VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – FRR

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, lançait hier l'appel de projets visant le soutien d'initiatives locales de vitalisation. Cet appel de projets est complémentaire aux ententes sectorielles de vitalisation conclues à l'échelle des MRC prévues au Volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR).

Ainsi, une enveloppe de 2,5 M\$ pour 2020-2021 est réservée pour soutenir financièrement les milieux qui doivent relever de plus grands défis et dont l'indice de vitalité économique (IVE) est plus faible. Le soutien financier peut atteindre 50 000 \$ et le taux d'aide maximal est déterminé selon le quintile de l'IVE associé à la municipalité locale où se déroule le projet. Les municipalités et les régies intermunicipales, les communautés autochtones, les entreprises d'économie sociale et les coopératives, les organismes à but non lucratif ainsi que les organismes des réseaux du milieu de l'éducation pourront déposer une demande d'aide.

Cet appel fait partie du 4^e volet du Fonds régions et ruralité (FRR) qui a été négocié lors du dernier Pacte fiscal avec le gouvernement du Québec à l'automne dernier. Rappelons que le FRR est constitué de 4 volets dont les deux premiers sont la reconduction du Fonds de développement des territoires (FDT) et du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR). Le troisième volet, lancé au printemps, soutient les projets majeurs à l'échelle des MRC.

La [liste complète](#) des municipalités admissibles au présent appel de projets est présentée par région administrative sur le site du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Dates limites pour le dépôt des projets :

- 1^{er} appel de projets : 1^{er} décembre 2020
- 2^e appel de projets : 15 février 2021

Pour plus d'information et avoir accès au formulaire consultez la section Développement territorial sur le site du MAMH, Fonds régions ruralité : [volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale](#)

AJOUT DE TROIS JOURNÉES DE FORMATION ET DE PLANIFICATION AU CALENDRIER SCOLAIRE

Dans le but de favoriser la réussite scolaire des élèves dans le contexte de la pandémie, le gouvernement du Québec a annoncé hier l'ajout de trois journées de formation et de planification au calendrier scolaire pour l'année scolaire 2020-2021.

Cette modification apportée au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire permettra plus particulièrement de consacrer trois journées d'enrichissement professionnel aux équipes-écoles.

Les centres de services scolaires et les écoles auront toute la flexibilité nécessaire pour planifier ces journées au moment de leur choix dans l'horaire et en fonction de leurs réalités respectives.

Afin d'éviter de pénaliser les parents, le service de garde, pour ces trois jours, sera offert gratuitement à tous les enfants d'âge préscolaire et primaire qui y sont habituellement inscrits.

Ces trois journées devront obligatoirement :

- Se dérouler entre le 29 octobre 2020 et la fin de l'année scolaire 2020-2021;
- Ne pas se dérouler à raison de plus d'une journée par mois.

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

INVESTISSEMENT SUPPLÉMENTAIRE DANS LES SERVICES EN SANTÉ MENTALE JEUNESSE

Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux a annoncé mercredi l'octroi d'une somme supplémentaire de 25 M\$ pour bonifier l'offre de service en santé mentale pour les jeunes, les jeunes adultes, leur famille et leurs proches.

Ce nouvel investissement vise à améliorer la santé émotionnelle des jeunes par la diminution de la détresse psychologique ou encore de symptômes associés à un trouble mental, tels que l'anxiété ou la dépression. Il permettra :

- De bonifier l'accessibilité aux services pour les jeunes, à leur famille et leurs proches;
- De consolider les équipes déjà existantes et de bonifier l'arrimage entre elles;
- Et d'augmenter le soutien aux intervenants œuvrant en santé mentale jeunesse.

Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a précisé hier les façons de se faire vacciner contre la grippe saisonnière cette année. Contrairement aux années précédentes, toute la vaccination se fera sur rendez-vous uniquement, dans le respect des mesures sanitaires pour assurer la protection des personnes plus vulnérables. Cette année, il sera par ailleurs possible de se faire vacciner par des pharmaciens.

Les clientèles à risque suivantes sont invitées à se faire vacciner :

- Les personnes âgées de 75 ans et plus;
- Les enfants de 6 mois et plus ainsi que les adultes (incluant les femmes enceintes, quel que soit le stade de leur grossesse) vivant avec :
 - Le diabète;

- Un système immunitaire affaibli;
- Une maladie du cœur;
- Une maladie des poumons;
- Une maladie des reins.
- Les femmes enceintes aux 2^e et 3^e trimestres de leur grossesse.

Afin de réduire les risques de transmission, le vaccin est aussi gratuit pour les proches qui habitent sous le même toit qu'un enfant de moins de 6 mois ou qu'une personne à risque élevé d'hospitalisation ou de décès ainsi que leurs aidants naturels, de même que pour les travailleurs de la santé, particulièrement ceux qui donnent des soins directs aux patients.

Le Ministère rappelle aussi que le vaccin contre la grippe ne protège pas contre la COVID-19 et que le meilleur moyen de se prémunir contre la COVID-19 demeure le respect des consignes en vigueur.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

LANCEMENT DU PLAN QUÉBÉCOIS POUR LA VALORISATION DES MINÉRAUX CRITIQUES ET STRATÉGIQUES

Le gouvernement a dévoilé ce matin le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025 (PQVMCS), qui permettra la mise en place au Québec de chaînes de valeur de minéraux critiques et stratégiques (MCS) dans le respect des principes de développement durable, d'acceptabilité sociale et de création de richesse pour les régions, y compris les communautés locales et autochtones.

La mise en œuvre de ce plan s'appuie sur un cadre financier de 90 M\$, annoncé au Plan budgétaire 2020-2021 de mars dernier.

Des minéraux essentiels et en forte demande

On définit les minéraux critiques comme des substances essentielles pour des secteurs clés de l'économie, qui présentent un risque élevé en matière d'approvisionnement et n'ont pas de substituts disponibles commercialement. Les minéraux stratégiques sont des substances minérales nécessaires à la mise en œuvre des grandes politiques d'un État. Le Québec a établi une liste de 22 minéraux jugés critiques ou stratégiques.

Les télécommunications, l'aérospatiale, la production d'énergies renouvelables, le stockage d'énergie, le domaine médical et l'électrification des transports sont tous des secteurs en croissance pour lesquels un approvisionnement en MCS est indispensable. Dans le contexte actuel de transition vers une économie plus sobre en carbone et de bouleversements économiques accentués par la pandémie de COVID-19, plusieurs pays cherchent aussi à sécuriser leurs approvisionnements en MCS. On prévoit d'ailleurs que la demande pour ces derniers va continuer d'augmenter.

Vision et orientations gouvernementales

La vision proposée dans le Plan consiste à faire du Québec un chef de file de la production, de la transformation, de la valorisation et du recyclage des MCS, reconnu à l'échelle internationale pour son approche éthique et respectueuse des principes de développement durable.

Le Plan se décline en quatre orientations :

- Accroître les connaissances et l'expertise sur les minéraux critiques et stratégiques;
- Mettre en place ou optimiser les filières de façon intégrée en partenariat avec les régions productrices de MCS;
- Contribuer à la transition vers une économie durable;
- Sensibiliser, accompagner et promouvoir.

Pour plus d'information concernant le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques, consultez la page Web à ce sujet : Quebec.ca/mineraux-critiques-strategiques.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

VOS COURS ET WEBINAIRES DES PROCHAINS JOURS

Nouveauté

Vous demandez-vous comment bien gérer les financements reçus en lien avec la COVID-19?

La FQM se propose de vous accompagner dans la période de préparation budgétaire en prenant en compte le contexte particulier lié à la COVID-19 grâce à un webinaire intitulé « Aide financière COVID-19 et relance économique ».

Cette conférence Web prévue le 5 novembre à 14 h vise à :

- Présenter les options d'utilisation et de comptabilisation de l'aide COVID-19
- Identifier et évaluer les impacts sur la préparation du budget 2021
- Présenter les axes de relance économique (territorial, récréotouristique, commercial)
- Identifier des actions possibles pour relancer l'économie locale

La conférence sera animée par M. Philippe Gamache et M^{me} Julie Jacques de la firme Mallette.

[CLIQUEZ ICI pour vous inscrire](#)

En vedette à l'affiche dans les prochains jours

1. [Le lobbyisme et le monde municipal](#) : le mardi 3 novembre 2020, à 10 h 30
2. [La gestion financière municipale](#) : le mardi 17 et le mercredi 18 novembre 2020 de 17 h 30 à 20 h 30

3. [Adjugé! Les coulisses de la prise de décision en matière de contrats](#) : le jeudi 12 et le vendredi 13 novembre 2020 de 9 h à 12 h

Quels cours suivre dans les deux prochaines semaines?

- [Le comité consultatif d'urbanisme](#) : le jeudi 5 novembre 2020 de 9 h à 12 h
- [La nécessité d'un travail d'équipe du maire et de la direction générale](#) : le vendredi 6 novembre 2020 de 9 h à 12 h
- [La prise de décision en urbanisme](#) : le jeudi 10 et le vendredi 11 décembre 2020 de 9 h à 12 h
- [Adjugé! Les coulisses de la prise de décision en matière de contrats](#) : le jeudi 12 et le vendredi 13 novembre 2020 de 9 h à 12 h
- [Maximiser votre impact auprès des divers paliers décisionnels](#) : le vendredi 13 novembre 2020 de 9 h à 12 h
- [Maîtrisez vos dossiers municipaux](#) : le samedi 14 novembre 2020 de 9 h à 16 h
- [Le service à la clientèle](#) : le samedi 14 novembre 2020 de 9 h à 12 h

Les prochains webinaires et cafés Web

À raison d'une session par semaine en moyenne, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) vous invite à participer à ses webinaires programmés pendant tout l'automne. *Cliquez sur votre sélection et laissez-vous guider.*

- Le mardi 3 novembre 2020, à 10 h 30 - [Le lobbyisme et le monde municipal](#)
- Le mardi 3 novembre 2020, à 14 h - [Comment s'y retrouver avec la Loi sur les architectes?](#)
- Le jeudi 5 novembre 2020, à 9 h : [Comment prévenir les impacts de la 2^e vague COVID-19 sur votre entreprise \(Café Web\)](#)
- Le jeudi 5 novembre 2020, à 14 h : [Aides financières COVID-19 et relance économique](#)
- Le mercredi 11 novembre 2020, à 14 h - [Tribune des municipalités sur les besoins en recherche sur l'eau](#)
- Le jeudi 12 novembre 2020, à 14 h - [Planifier et intégrer l'agriculture urbaine dans sa municipalité](#)
- Le mardi 17 novembre 2020, à 14 h - [La Berce du Caucase, lutter efficacement contre une plante envahissante toxique](#)
- Le mardi 17 novembre 2020, à 9 h - [La « Jauge » de l'évolution au temps de la COVID-19 : Un outil pour mieux situer les besoins d'amélioration et d'innovation des entreprises \(Café Web\)](#)
- Le mardi 24 novembre 2020, à 14 h - [L'accès aux documents et les élus-es : les grands enjeux](#)
- Le mardi 8 décembre 2020, à 14 h - [Médias sociaux : faire face à l'intimidation par une gestion adaptée des commentaires](#)
- Capsule vidéo : Gérer à distance en mode télétravail ([disponible ici](#))

Besoin d'une session de rattrapage? [Cliquez ici.](#)

Les cours en formule privée

Tous les cours du Répertoire de formation sont offerts en formule privée et... à distance. Pour en savoir plus, communiquez avec nous au competences@fqm.ca.

Et toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité.

Toute une équipe à votre service!

- Un conseil, une question : competences@fqm.ca
- Votre Répertoire complet de formation municipale de la FQM, de l'ADMQ, de la COMBEQ et de la MMQ : téléchargez-le dès à présent en cliquant [ICI](#).

La formation municipale à distance

